

Souvent à temps partiel

Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (respectivement 30 % et 4 % entre 25 et 54 ans). C'est plus qu'au niveau national, où le temps partiel concerne 27 % des femmes et 5 % des hommes. Selon l'âge et la catégorie socio-professionnelle, 10 à 45 % des femmes travaillent à temps partiel.

En dix ans, le temps partiel est devenu moins fréquent entre 35 et 39 ans, lorsque les enfants sont encore jeunes, et il ne diminue plus quand les enfants grandissent. En effet, en 1999, 40 % des femmes de 35 à 39 ans et 35 % des 45-49 ans étaient à temps partiel. En 2010, moins du tiers des femmes de ces âges est concerné. Le taux reste stable entre 35 et 55 ans en Alsace, mais continue à baisser en France métropolitaine à partir de 45 ans.

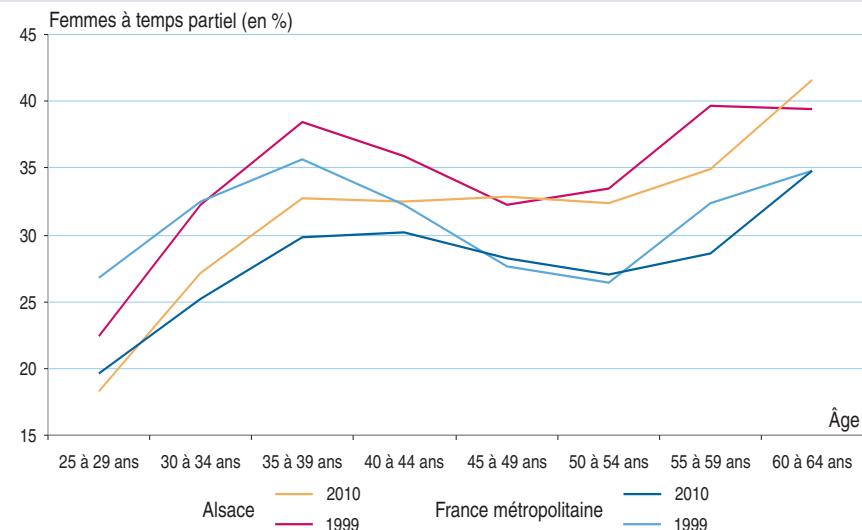
La part de femmes à temps partiel est la plus élevée pour les employées et les ouvrières à partir de la cinquantaine. Pour les professions intermédiaires et les cadres, cette part reste constante passé 35 ans. Les ouvrières plus âgées, en revanche, étaient moins souvent à temps plein il y a dix ans.

Plus le nombre d'enfants présents à la maison est élevé et plus les femmes sont à temps partiel, qu'elles soient seules ou en couple. Les femmes qui élèvent seules leurs enfants sont cependant plus souvent à temps complet.

La présence d'un enfant scolarisé à l'école primaire ou au collège pousse les femmes à libérer du temps : 30 % des enfants de 7 à 15 ans ont une mère à temps partiel (pour ces enfants, les dispositifs d'aides à la garde d'enfants sont moins nombreux). Pour les enfants plus jeunes, l'inactivité et le temps complet sont à parts égales. Le travail à temps complet gagne du terrain au fur et à mesure que l'enfant grandit.

En Alsace, le travail à temps partiel a des conséquences négatives sur le salaire total et sur le niveau de salaire horaire, mais plus pour les femmes que pour les hommes. Ces derniers, peu nombreux à être à temps partiel, le sont le plus souvent en fin de carrière, au moment où leur salaire est le plus élevé. Les salaires horaires des femmes à temps partiel sont en retrait par rapport au temps plein dès l'entrée dans la vie active. Ceux des hommes ne divergent qu'après 55 ans. Dans la plupart des catégories socio-professionnelles, le salaire horaire d'une femme à temps complet se rapproche de celui d'un homme à temps partiel. Les cadres font exception puisque le salaire horaire à temps partiel ou à temps complet y est identique, mais les salaires féminins restent inférieurs à ceux des hommes. Après 55 ans, toutefois, les salaires horaires à

1 Moins de femmes à temps partiel en 2010 qu'en 1999

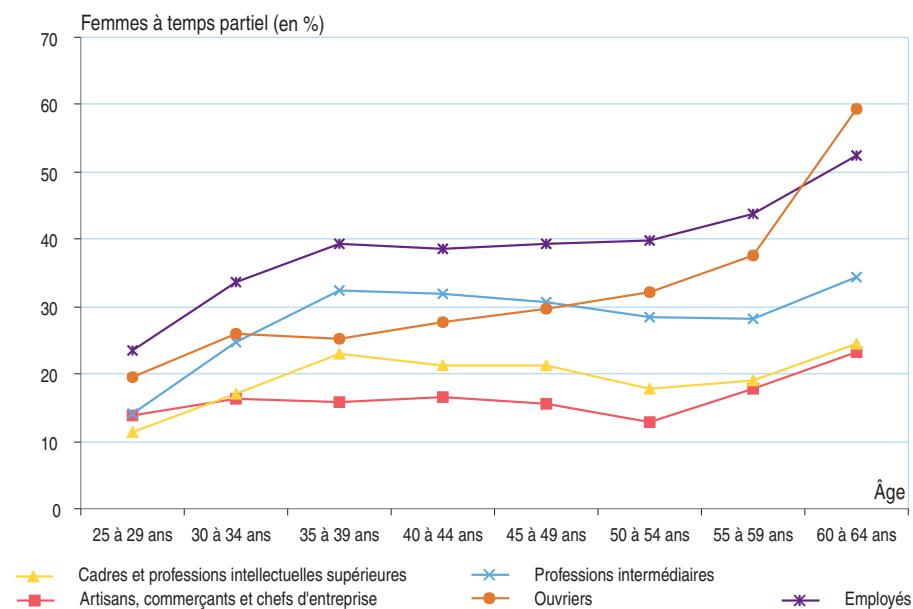


Champ : femmes actives ayant un emploi en Alsace.
Source : Insee, RP1999 et RP2010.

Les conjointes de frontaliers sont plus souvent inactives ou à temps partiel

Voisine de l'Allemagne et de la Suisse, l'Alsace compte de nombreux travailleurs frontaliers. Or, c'est parmi les conjointes de frontaliers que l'on trouve le plus de femmes à temps partiel, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle : une sur trois contre une sur quatre pour l'ensemble des actifs en Alsace. L'inactivité est aussi plus importante parmi les femmes de 15 à 64 ans, sauf chez les femmes d'ouvriers.

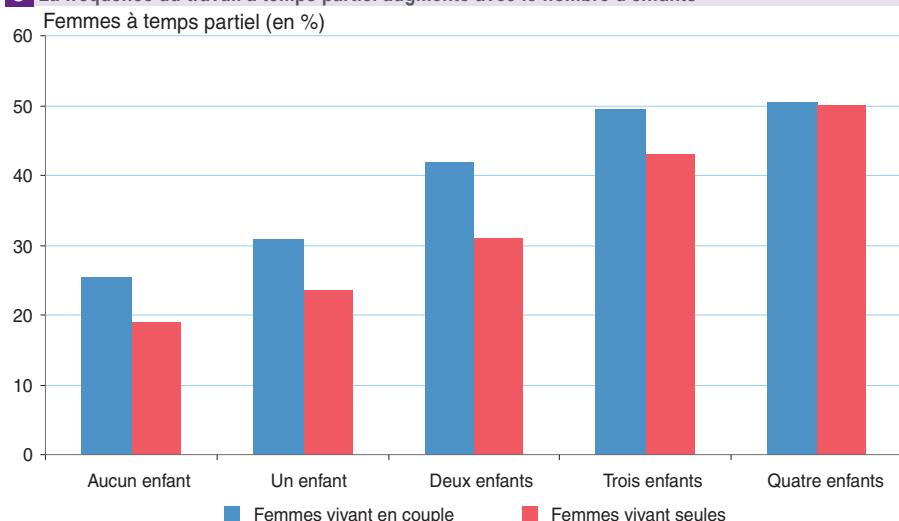
2 Les femmes les plus âgées sont souvent à temps partiel



Champ : femmes actives ayant un emploi en Alsace.
Source : Insee, RP2010.

Temps partiel

3 La fréquence du travail à temps partiel augmente avec le nombre d'enfants

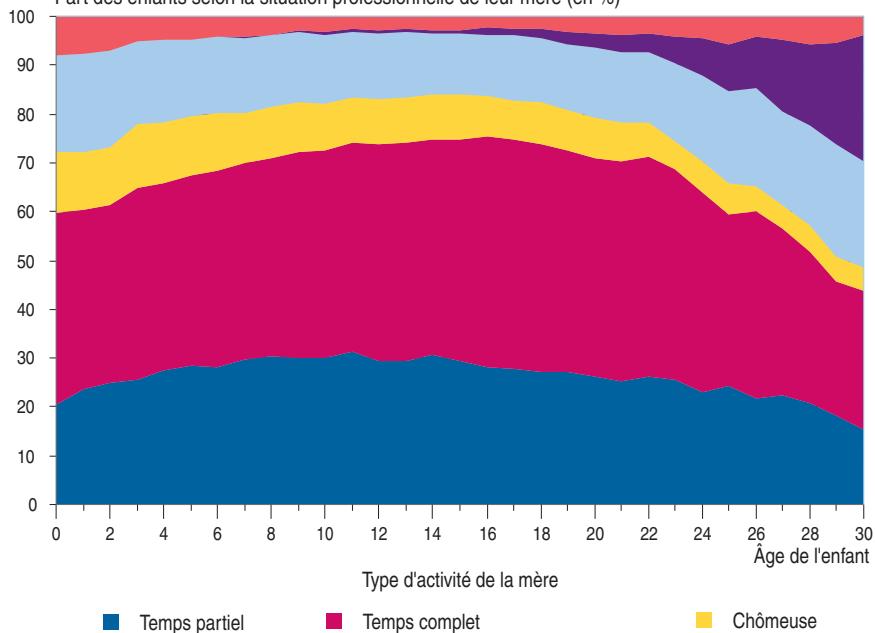


Champ : femmes actives ayant un emploi en Alsace.

Source : Insee, RP2010.

4 À tout âge, moins de la moitié des enfants ont une mère qui travaille à temps complet

Part des enfants selon la situation professionnelle de leur mère (en %)

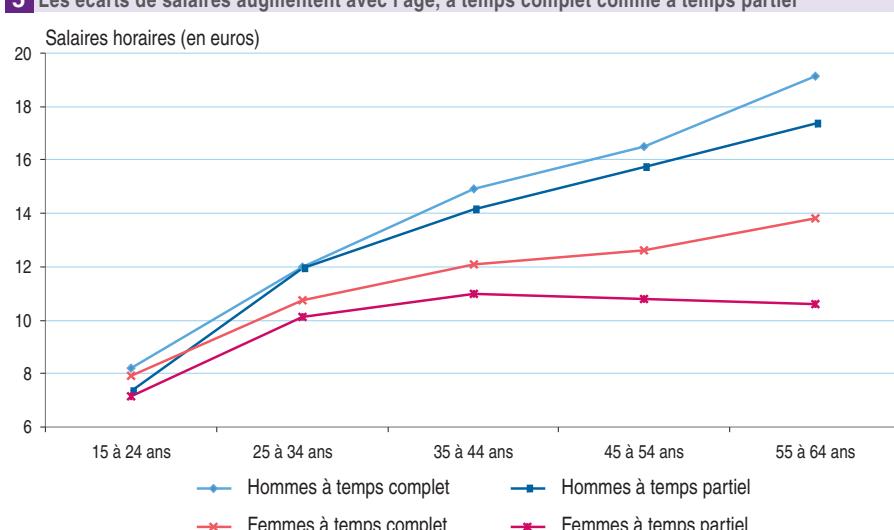


Lecture : 43 % des enfants de 10 ans vivent avec une mère travaillant à temps complet.

Champ : enfants de 30 ans ou moins vivant avec leur mère en Alsace.

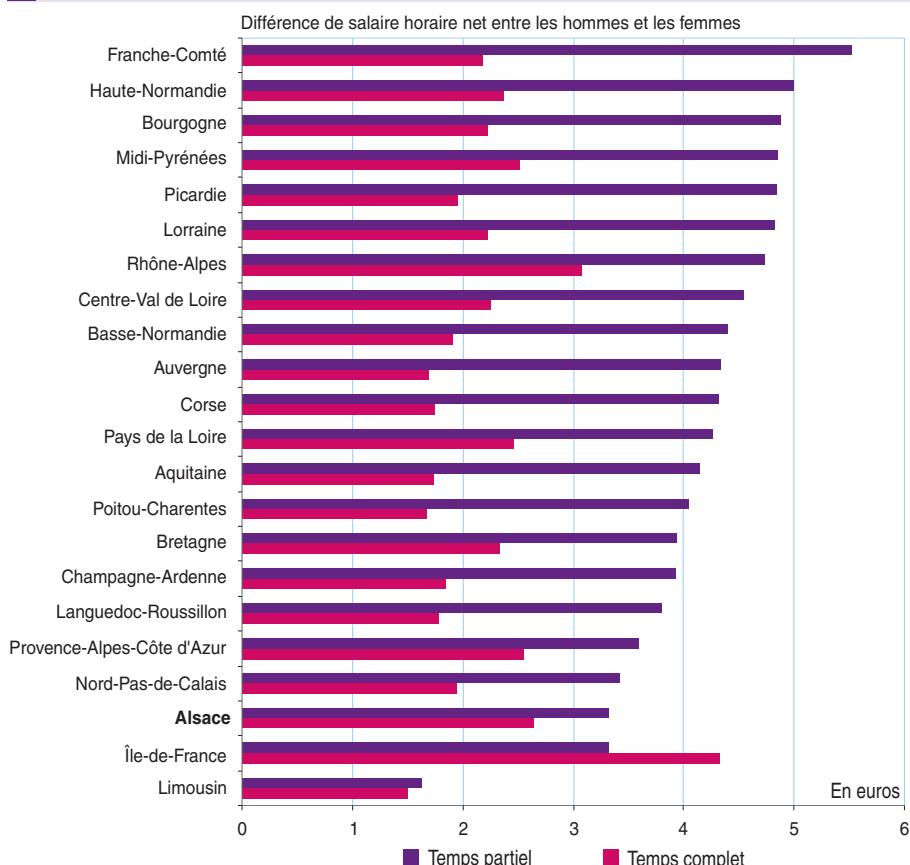
Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

5 Les écarts de salaires augmentent avec l'âge, à temps complet comme à temps partiel

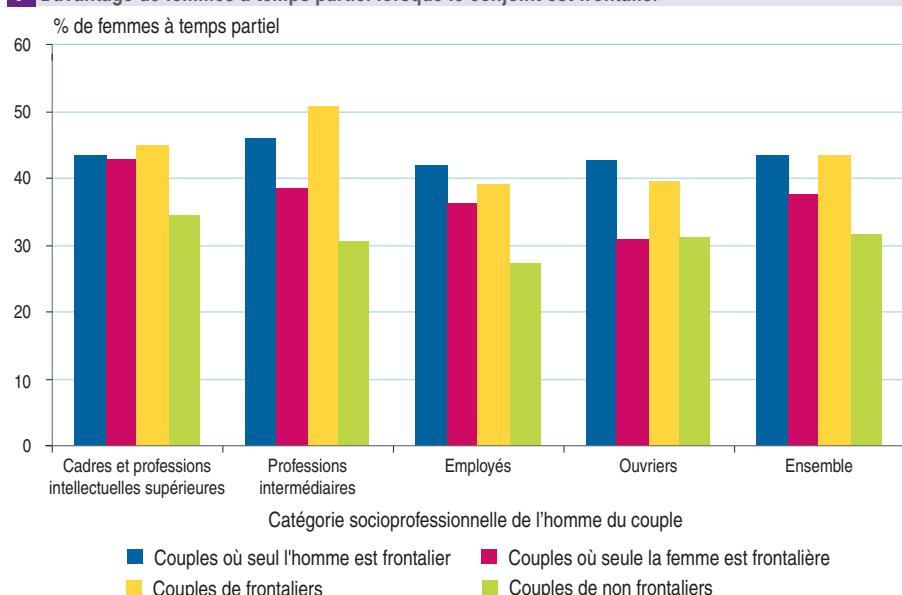


Champ : postes principaux des salariés dont les contrats s'étendent sur toute l'année en Alsace.

Source : Insee, DADS 2010.

6 La rémunération horaire des hommes plus élevée dans toutes les régions

Champ : postes principaux des salariés dont les contrats s'étendent sur toute l'année en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

7 Davantage de femmes à temps partiel lorsque le conjoint est frontalier

Champ : couples bi-actifs occupés résidant en Alsace.
Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.